



**PRÉFET  
DES HAUTES-  
ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Point actualité – Vendredi 29 mai 2020 Coronavirus Covid-19**

- **Plus de libertés dès le 2 juin pour la phase 2 du déconfinement**

L'effort collectif que nous avons produit pour respecter les mesures sanitaires permettent au département des Hautes-Alpes de rester classé « vert ». Ainsi, **une nouvelle étape de déconfinement sera franchie ce mardi 2 juin.**

Après les écoles, puis les collèges se sont les **lycées et lycées professionnels** qui vont accueillir leurs élèves. Les **conservatoires** de musique pourront également ouvrir pour la pratique individuelle ou en petits groupes.

Très attendue, la réouverture des **cafés, restaurants et bars** sera possible en appliquant cependant des mesures sanitaires : distance d'un mètre entre chaque table, interdiction de consommer debout, port du masque lors des déplacements dans ces établissements.

Les lieux de culture pourront reprendre une activité (**théâtre, salle de spectacle, musées et monuments**) en appliquant la distanciation physique. Le ministère de la Culture a mis en ligne l'ensemble des protocoles sanitaires : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-le-ministere-informe-les-professionnels/Deconfinement-aide-pour-la-reprise-d-activite-et-la-reouverture-au-public> Seuls les **cinémas** resteront fermés au moins jusqu'au 22 juin (ne pouvant ouvrir dans les zones classées « orange ») afin de respecter la diffusion nationale et équitable des films. Les **casinos**, comme celui de Briançon, pourra ouvrir ses portes uniquement pour l'accès aux machines à sous.

Les **salles des fêtes et salles polyvalentes** pourront de nouveau ouvrir pour des événements assis, permettant à l'organisateur de faire appliquer la distanciation physique.

Ouverts progressivement par dérogation depuis le 11 mai, les **plages, lacs et plans d'eaux** seront tous accessibles dès mardi. Il revient aux collectivités de réglementer ces lieux et les activités qui peuvent s'y dérouler pour que les mesures sanitaires soient appliquées.

Les hébergements touristiques, tels que **les villages vacances et les campings**, vont pouvoir ouvrir normalement dès ce 2 juin. Les colonies de vacances, quant à elles, ne reprendront que le 22 juin dans le respect des règles sanitaires spécifiques.

La pratique sportive sera plus libre également, avec l'ouverture des **gymnase, piscines et salles de sport**. Les sports collectifs et de contact restent interdits car ils ne permettent pas de respecter la distanciation physique.

Les cérémonies de **mariage** pourront de nouveau se tenir dans les mairies, en respect des mesures sanitaires.

En matière de déplacements, **la limite des 100 kilomètres n'existera plus**. Cependant, il convient de limiter les déplacements de longue distance pour ne pas transporter le virus avec soi, surtout si c'est pour rendre visite à des personnes vulnérables.

Mais cette liberté retrouvée implique des contraintes. Sont limités à **10 personnes maximum les regroupements sur la voie publique** et à 5 000 personnes les capacités des structures de plein air (parcs de loisirs notamment). Dans les espaces couverts et confinés, par exemple les salles de concerts, et en fonction de l'activité, les exploitants devront proposer et garantir des règles d'usage adaptées, notamment sur la capacité d'accueil et la distanciation physique. Les lieux de forte promiscuité restent fermés, comme les **discothèques** et les **salles de jeux**.

Attention, des clusters nouveaux sont apparus en plusieurs endroits du territoire national depuis le 11 mai. **Un relâchement trop important sur le respect des mesures sanitaires pourrait nous contraindre à reprendre des mesures restrictives** pour limiter au maximum la propagation du virus. Il est essentiel de profiter de ces libertés retrouvées avec raison et rigueur. Un nouveau point d'étape est prévu au 22 juin.

- **L'oral du bac de français annulé**

Trois facteurs ont toujours été à l'origine de toutes les décisions prises par le Gouvernement : **la sécurité des personnels et des élèves, ne léser aucun élève, maintenir l'exigence dans les enseignements.**

Après avoir consulté les fédérations de parents et les organisations syndicales, le ministre de l'Éducation nationale a présidé ce mercredi 27 mai un Conseil national de la vie lycéenne.

Il apparaît clairement que les élèves de première ne pourront pas bénéficier d'enseignements réalisés dans des conditions normales durant le mois de juin. Par conséquent, **l'épreuve orale de français est annulée et sera validée par le contrôle continu** sur les deux premiers trimestres de l'année scolaire.

Le ministre assure qu'une vigilance particulière sera assurée pour la prochaine année scolaire auprès de ces élèves qui seront en terminale, afin de vérifier que l'ensemble des connaissances nécessaires ont bien été acquises.

- **Quelles vacances prévoir pour cet été ?**

Dès ce 2 juin, l'ensemble des hébergements touristiques ouvriront dans les départements « vert » soit sur une grande majorité du territoire national.

Avec l'arrêt des restrictions de circulation, **les Français peuvent donc envisager de réserver leurs vacances partout en France.**

Au 15 juin, une réévaluation des accès aux frontières externes de l'Europe, actuellement fermées, sera faite de manière collective avec l'ensemble des pays de l'Union européenne. Pour ce qui est des frontières intérieures, entre pays européens, **le Gouvernement est favorable à une réouverture au 15 juin** mais cela doit être discuté avec nos partenaires. Par ailleurs, comme depuis le début de la crise, la France appliquera des mesures de réciprocité vis-à-vis des États européens qui décideraient de fermer leurs frontières ou d'imposer des quatorzaines aux Français.

La préfète,

Martine CLAVEL